

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon

Préavis 03-16 Autorisations générales de plaider pour la législature 2016 - 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié dans le cadre de l'ARAS, la commission de gestion composée de :

Alice Durgnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipal de Coinsins

s'est réunie dans les locaux de l'ARAS le vendredi 14 octobre afin de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS, et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil et disponibilité.

Conformément au préavis reçu et afin de se conformer au Code vaudois de procédure civile et à la Loi sur les Communes, la commission décide d'appuyer la demande du CODIR.

En conclusion, la commission prie le Conseil intercommunal d'accepter le préavis 03-16 tel que présenté :

- De donner au CODIR de l'ARAS les autorisations générales de plaider
- De fixer la durée de validité de ladite autorisation pour la législature 2016-2021 avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

La commission composée de :

Alice Durgnat Levi – Municipale de Prangins
Monya Jaccard – Municipale de Burtigny
Elvira Rölli – Municipale de Arzier – Le Muids
Vincent Hacker – Municipal de Nyon
Philippe Menoud – Municipal de Coinsins

Nyon, le 18 octobre 2016